

MESURES DE PRÉCAUTION CORONAVIRUS



Madame, Monsieur, cher(e) adhérent(e),

Notre activité est reconnue comme prioritaire par le gouvernement, car elle contribue à l'indépendance de la nation par la continuité de l'alimentation.

Notre engagement à vos côtés est donc d'assurer la continuité du service de l'insémination et du constat de gestation, afin de permettre les vêlages et la production lait et viande dans les mois à venir.

Toutes les autres activités de notre groupe seront reportées ou réduites au minimum afin de respecter les mesures prises par le gouvernement.

Notre capacité à répondre à cette attente nationale passe par une parfaite organisation de nos interventions.

Pour votre confort et le bon déroulement des interventions de nos techniciens d'insémination sur votre exploitation, nous vous demandons de :

- 1) Indiquer le numéro de la femelle à inséminer sur le répondeur, le serveur vocal, le portail éleveur, l'ardoise ou le document qui sert de liaison avec votre inséminateur.**
- 2) Préparer l'intervention du technicien d'insémination qui doit se faire dans des conditions de sécurité renforcée avec la consigne suivante :**
 - Pour être inséminée par nos soins, la ou les femelles doivent être immobilisées et isolées préalablement.
 - Si la femelle n'est pas isolée, l'éleveur ou son représentant doit être présent lors d'une intervention.
- 3) Saluer sans se serrer la main, aucune embrassade.**
- 4) Respecter systématiquement une distance physique de prévention d'au moins 1m entre le technicien d'insémination et vous-même.**

Je compte sur votre mobilisation pour que nous puissions assurer la continuité des activités agricoles de la meilleure des manières dans cette situation exceptionnelle.

Bien cordialement

Vincent Rétif
Président de la Coopérative